Etat-nation normal, et cette tendance semble devoir se poursuivre. De surcroît, les diverses instances des Etats européens cherchent à accroître leur aptitude à résoudre les grands problèmes auxquels toutes les collectivités font face aujourd'hui. L'examen de la question des attributions qui conviendraient le mieux à des unités locales ou régionales se poursuit et, simultanément, l'Europe occidentale est saisie d'un débat de la plus haute importance sur les pouvoirs et les compétences à concentrer pour accroître l'efficacité des gouvernements au niveau international. Dans quelle mesure et à quel rythme doit-on poursuivre une telle entreprise? La coopération est-elle suffisante, dans son ensemble, ou est-il nécessaire d'aller beaucoup plus loin, et, dans l'affirmative, dans quels domaines particuliers? Doit-on envisager l'intégration complète, c'est-à-dire une union de l'Europe qui suppose un renforcement du Parlement européen et du pouvoir exécutif? Comment l'une ou l'autre formule peut-elle satisfaire aux exigences de la Communauté européenne? Ne vaudrait-il pas mieux combiner les deux, avec la possibilité de passer graduellement de l'une à l'autre, selon les résultats atteints? Ou bien le succès viendra-t-il non pas étape par étape, mais à la suite d'une série d'initiatives soudaines et énergiques? Ces questions font actuellement l'objet de discussions à la suite de la publication du Rapport sur l'Union européenne préparé par M. Tindemans, premier ministre de Belgique. Cette expérience revêt un intérêt particulier pour un pays comme le nôtre. L'avenir politique de nombreux pays européens proches de nous, et la balance même du pouvoir en Europe dépendent directement de l'issue de cette démarche. Les pays moins développés ne manqueront pas de tirer des enseignements, en vue de leur propre évolution, des résultats de ces réaménagements audacieux de l'appareil politique de l'Europe. Ces aspects soulignent l'importance de suivre les événements et de pouvoir se situer par rapport à cette mutation de l'Europe.

Avant d'aborder la question de nos nouvelles attitudes par rapport à la Communauté européenne, permettez-moi de vous rappeler que, lors de mon affectation antérieure au poste d'ambassadeur du Canada à Washington, l'une de mes fonctions consistait à m'assurer que l'Administration américaine connaisse et comprenne les éléments importants de la politique étrangère du Canada, y compris notre politique de diversification. Le principal objectif de cette dernière consiste, de toute évidence, à renforcer notre indépendance par le développement de nos relations extérieures et, notamment, de nos relations commerciales avec d'autres partenaires. Cette ligne de conduite cadre parfaitement avec une politique de bon voisinage et en constitue même un élément essentiel. Cette "troisième option" vise précisément à réduire les conséquences, les frictions et les problèmes découlant de notre situation de surdépendance vis-à-vis